



Politiques favorables à la famille dans les pays riches :

comment le Canada se compare-t-il au
reste du monde?

DOCUMENT DE RECHERCHE DE L'UNICEF
Document canadien d'accompagnement

UNEJEUNESSE.CA

DOCUMENT DE RECHERCHE DE L'UNICEF : DOCUMENT CANADIEN D'ACCOMPAGNEMENT

Politiques favorables à la famille dans les pays riches : comment le Canada se compare-t-il au reste du monde?

Ce document canadien d'accompagnement s'inspire et interprète des données tirées du document de recherche de l'UNICEF intitulé *Family-Friendly Policies in Rich Countries*. Vous pouvez consulter ce rapport au oneyouth.unicef.ca/fr/politiques-publiques. Les sources des données et les références complètes sont citées dans le document de recherche de l'UNICEF.

Auteure : Lisa Wolff

Rédactrice en chef : Rowena Pinto

Directrice de création : Rachel Tze

Directeur artistique : Calvin Fennell

Concepteur : Wesley Corbett

UNICEF Canada remercie la fondation Lyle S. Hallman, la fondation Lawson et Intact Corporation financière pour leur soutien.

Des extraits de cette publication peuvent être reproduits à condition de mentionner dûment leur provenance. Les demandes d'autorisation pour utiliser de plus longs passages ou la totalité du rapport doivent être adressées à policy@unicef.ca.

Nous vous suggérons la citation suivante :

UNICEF Canada. 2019. Document canadien d'accompagnement – document de recherche de l'UNICEF, *Politiques favorables à la famille dans les pays riches : comment le Canada se compare-t-il au reste du monde?* UNICEF Canada, Toronto.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur **UNICEF Canada**, communiquez avec nous par téléphone au **1 800 567 4483** ou par courriel à info@unicef.ca.

TABLE DES MATIÈRES

À propos de ce rapport	4
Pourquoi les politiques favorables à la famille sont-elles importantes?	5
Le classement en fonction des politiques favorables à la famille	6
Où en sont les pays riches?	8
CONGÉ RÉMUNÉRÉ POUR LES MÈRES.....	8
CONGÉ RÉMUNÉRÉ POUR LES PÈRES	10
SERVICES DE GARDE ET D'ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE	13
ALLAITEMENT MATERNEL.....	15
Les politiques favorables à la famille contribuent au bien-être des enfants	16
Les politiques favorables à la famille rendent les parents plus heureux	17
Comment faire du Canada le meilleur endroit où grandir.....	18
Références.....	20
Notes en fin d'ouvrage.....	21

À PROPOS DE CE RAPPORT

Des politiques favorables à la famille, notamment des congés parentaux rémunérés et des services d'éducation et de garde de la petite enfance de qualité supérieure, aident les parents à concilier la garde de leurs enfants, leurs responsabilités professionnelles et leurs autres obligations. Ces politiques devraient également, et particulièrement, être bénéfiques pour les enfants. Depuis des décennies, le Canada met en œuvre des politiques publiques favorisant la famille à tous les ordres de gouvernement, et a entre autres instauré des changements importants au cours des dernières années. Mais que valent nos politiques? Une comparaison internationale peut aider à répondre à cette question.

Le document de recherche de l'UNICEF passe en revue les principales politiques favorables à la famille dans 41 pays qui font partie de l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'OCDE) et/ou de l'Union

européenne (l'UE). L'analyse s'appuie sur les données comparables les plus récentes et se concentre sur les congés liés à la garde d'enfants pour les parents et sur les services de garde et d'éducation de la petite enfance en garderie pour les enfants. L'accent est mis sur quatre dimensions fondamentales composant ces politiques publiques. Le manque de données empêche d'évaluer les pays par rapport à d'importantes politiques favorisant la conciliation travail-famille telle que le soutien à l'allaitement maternel, et à d'importantes dimensions politiques telles que la qualité des services de garde et d'éducation de la petite enfance. L'examen ne vise pas d'autres politiques publiques importantes axées sur les enfants, comme les prestations de revenu et les prestations de compassion, ni des politiques publiques plus générales qui touchent directement les familles et les enfants, comme celles qui traitent de l'emploi et de l'inégalité des revenus¹. De même, il n'examine pas les services et les politiques privés.

Le présent document canadien d'accompagnement au document de recherche de l'UNICEF intitulé *Family-Friendly Policies in Rich Countries* révèle qu'il subsiste des écarts importants entre le Canada et les autres pays riches relativement aux politiques favorables à la famille, et que trop d'enfants canadiens sont privés des avantages de ces politiques et de ces services. Le Canada se classe au milieu du peloton parmi les autres pays riches en ce qui concerne les congés parentaux offerts aux mères (19^e sur 41) et les congés spéciaux à l'usage exclusif des pères et des deuxièmes parents (16^e sur 41*). Nous ne disposons pas de suffisamment de données pour rendre compte de la situation en matière de services de garde et d'éducation de la petite enfance, mais il est juste de dire qu'à la lumière des données dont nous disposons, le Canada accuse un retard considérable. De nombreux pays parmi les plus riches du monde ne parviennent pas à offrir des solutions globales à toutes les familles.

*Classement estimé fondé sur la politique de 2019 qui a instauré le congé rémunéré réservé aux pères; il n'est pas directement comparable aux autres pays étant donné l'année de référence pour leurs politiques est 2016.

CLASSEMENT DU CANADA EN CE QUI A TRAIT À LA QUALITÉ DES POLITIQUES FAVORABLES À LA FAMILLE PARMIS 41 PAYS

Congé parental offert aux mères :
RANG : 19^e

Congé à l'usage exclusif des pères et des deuxièmes parents :
RANG : 16^e

1 Pour une comparaison plus détaillée d'une gamme de politiques sur les congés publics, consultez le rapport à l'adresse suivante : <https://www.researchgate.net/publication/318324882>.

POURQUOI LES POLITIQUES FAVORABLES À LA FAMILLE SONT-ELLES IMPORTANTES?

Les politiques familiales sont importantes pour les enfants, leur famille et la société. Le congé de maternité permet aux mères de se remettre des suites de la grossesse et de l'accouchement et de tisser des liens avec leurs enfants. Il facilite également l'allaitement maternel, qui a de nombreux avantages à long terme pour la nutrition, la santé et le développement des enfants (Baker et Milligan, 2008). Un congé d'emploi bien rémunéré et protégé aide également les femmes qui ont un emploi à conserver un revenu et un lien avec le marché du travail et à sortir les

enfants de la pauvreté, en particulier si d'autres politiques de soutien et normes sociales sont en place. S'il est utilisé, le congé réservé aux pères et aux deuxièmes parents peut favoriser la répartition équitable des tâches à la maison et aider les deux parents à créer des liens avec leurs enfants. Après la fin du congé parental, la plupart des enfants fréquentent des services d'éducation et de garde de la petite enfance, mais certains nourrissons en ont aussi besoin. Des services d'éducation et de garde de la petite enfance de qualité peuvent favoriser la socialisation et le développement

des aptitudes des enfants (Sylva 2014), améliorer les résultats scolaires ultérieurs et aider les parents à concilier leurs rôles sur le plan personnel et professionnel tout en contribuant à combler les disparités pour les enfants défavorisés (Pronzato 2009 ; Brilli et. al., 2016). Ce contexte est bénéfique pour les enfants, pour les parents ainsi que pour la vitalité sociale et économique de leur société. Pareilles politiques ont également tendance à générer des avantages économiques supérieurs à leurs coûts.

LE CLASSEMENT EN FONCTION DES POLITIQUES FAVORABLES À LA FAMILLE

Les pays riches utilisent différentes combinaisons de congés parentaux et de services de garde et d'éducation des enfants pour aider les enfants et les familles et faire progresser leurs objectifs sociaux et économiques. Le tableau classe chaque pays selon quatre indicateurs (voir la figure 1) :

1. la durée du congé rémunéré offert aux mères (même si le père ou le deuxième parent peut en prendre une partie);
2. la durée du congé rémunéré réservé spécialement aux pères (c.-à-d. que seuls le père ou le deuxième parent peuvent l'utiliser);
3. la proportion d'enfants en deçà de l'âge de trois ans fréquentant des services de garde;
4. la proportion d'enfants entre l'âge de trois ans et l'âge de l'instruction obligatoire fréquentant la maternelle ou des services de garde.

Le classement global d'un pays est basé sur la moyenne de ces quatre indicateurs.

Notes :

- Le bleu clair identifie les pays du tiers supérieur du classement, le bleu moyen les pays du milieu du classement et le bleu foncé ceux du tiers inférieur. Les cellules vides indiquent qu'aucune donnée n'est disponible.
- Le Canada n'est pas inclus dans le classement général (colonne 1) parce que la politique de 2019 qui a instauré le congé rémunéré réservé aux pères est postérieure à l'année de référence 2016 pour les autres pays (colonne 4) et parce que le Canada ne recueille pas de données comparables sur la garde des enfants (colonnes 5 et 6).

Figure 1 : Tableau de classement – indicateurs de la qualité des politiques favorables à la famille (2016)

Rang	Pays	Congé rémunéré offert aux mères (en semaines d'équivalent temps plein)	Congé rémunéré réservé aux pères (en semaines d'équivalent temps plein)	Taux d'inscription en structure d'accueil (avant 3 ans) (%)	Taux d'inscription en structure d'accueil (entre 3 ans et l'âge scolaire) (%)
1	Suède	34,7	10,9	51,0	96,7
2	Norvège	45,0	9,8	52,1	89,5
3	Islande	15,5	7,8	64,7	99,0
4	Estonie	85,0	2,0	30,2	92,8
5	Portugal	20,4	12,5	49,9	92,0
6	Allemagne	42,6	5,7	32,6	91,8
6	Danemark	26,8	1,1	70,0	95,9
8	Slovénie	48,4	2,6	39,5	89,9
9	Luxembourg	26,0	10,4	50,9	87,1
10	France	18,8	5,6	48,9	94,0
11	Autriche	51,2	6,9	20,5	88,8
12	Finlande	40,6	5,7	32,6	83,9
13	Belgique	13,1	5,0	43,8	98,6
14	Espagne	16,0	2,1	39,3	95,2
15	Pays-Bas	16,0	0,4	53,0	93,5
16	Lituanie	62,0	4,0	15,2	78,4
16	Hongrie	71,8	1,0	15,6	86,8
16	Lettonie	53,3	1,1	28,3	81,9
19	Italie	25,2	0,4	34,4	92,6
20	Bulgarie	65,5	1,7	12,5	74,7
20	Roumanie	48,2	4,7	17,4	60,8
22	Croatie	38,7	2,9	15,6	51,3
23	Pologne	41,6	2,0	7,8	61,0
24	République tchèque	53,1	0,0	4,7	80,9
25	Malte	15,7	0,2	31,4	88,1
26	Slovaquie	53,7	0,0	0,5	77,3
27	Irlande	8,9	0,0	28,6	92,8
28	Royaume-Uni	12,1	0,4	28,5	73,4
29	Chypre	13,5	0,0	24,9	78,5
30	Grèce	23,3	0,4	8,9	55,5
31	Suisse	7,9	0,0	29,8	66,0
	Japon	35,8	30,4		
	République de Corée	25,0	17,2		
	Chili	30,0	1,0		
	 Canada	27,4	0,0		
	Mexique	12,0	1,0		
	Turquie	10,6	1,0		
	Israël	14,0	0,0		
	Australie	7,6	0,8		
	Nouvelle-Zélande	7,7	0,0		
	États-Unis	0,0	0,0		

Sources : Voir l'encadré 1.

Encadré 1 : Définitions relatives aux données

Le présent document de recherche ne porte que sur les droits prévus par la loi à l'échelle nationale. Il peut y avoir des dispositions supplémentaires dans les pays qui varient d'une région et d'un secteur d'emploi à l'autre et à l'intérieur d'une même région et d'un même secteur d'emploi.

Le congé de maternité comprend un congé avec protection de l'emploi pour les femmes salariées, qui commence généralement juste avant l'accouchement (ou au moment de l'adoption, dans certains pays).

Le congé rémunéré offert aux mères combine le congé de maternité et le congé parental rémunéré (ou congé pour soins à domicile) qui peut être utilisé par la mère (c.-à-d. non réservé au père ou au deuxième parent), exprimé en semaines d'équivalent temps plein (ETP). Le congé sans solde n'est pas inclus. Source : La base de données de l'OCDE sur la famille, tableau PF2.1.A (mis à jour 26.10.2017).

Le congé de paternité est un congé avec protection de l'emploi pour les pères ou les deuxièmes parents/proches aidants au moment de l'accouchement ou peu après.

Le congé rémunéré réservé aux pères combine le congé de paternité rémunéré et le congé parental rémunéré

réservé exclusivement aux pères ou aux seconds proches aidants, exprimé en semaines d'équivalent temps plein (ETP). Le congé sans solde n'est pas inclus. Source : La base de données des familles de l'OCDE, tableau PF2.1.B (mis à jour le 26.10.2017).

Le congé parental (ainsi que le congé pour soins à domicile/garde d'enfants) comprend un congé avec protection de l'emploi pour les parents qui sont sur le marché du travail.

Inscription aux services de garde : pourcentage d'enfants dans leur groupe d'âge (moins de trois ans ou entre l'âge de trois ans et l'âge de la scolarité obligatoire) qui fréquentent des services de garde ou d'éducation préscolaire. Source : Eurostat (dernière mise à jour le 23.01.2019 ; ilc_caindformal ; statistiques de l'UE sur le revenu et les conditions de vie en 2016; dernières données pour 2014 utilisées pour la Suisse).

Le **père** désigne le père ou le deuxième parent/proche aidant au sein du ménage dans certaines politiques nationales, y compris celles du Canada.

ETP = durée du congé en semaines * taux moyen des prestations (en pourcentage du revenu national moyen) reçues par le prestataire pendant la durée du congé.

DANS L'ENSEMBLE, VOICI OÙ EN SONT LES PAYS LES PLUS RICHES DU MONDE EN CE QUI A TRAIT AUX POLITIQUES TOUCHANT LES JEUNES ENFANTS :


La Suède, la Norvège et l'Islande occupent les trois premières places dans le classement des politiques favorables à la famille.

Chypre, la Grèce et la Suisse sont les seuls pays qui se sont classés dans le tiers inférieur pour trois des quatre indicateurs.

La République tchèque, la Pologne et la Slovaquie se classent dans le tiers inférieur du classement sommaire, malgré leurs généreuses dispositions en matière de congé pour les mères. Leur faible classement s'explique principalement par un accès limité aux services d'éducation et de garde de la petite enfance.

Les États-Unis sont le seul pays de l'OCDE à ne pas offrir de congé de maternité, de congé de paternité ou de congé parental rémunéré à l'échelle nationale.

Aucun pays ne se classe systématiquement en tête ou en queue de peloton pour les quatre indicateurs. Cela donne à penser que certains pays facilitent la prise en charge des jeunes enfants à la maison (certains principalement par les mères), tandis que d'autres accordent la priorité à des services de garde accessibles et abordables.

 **Le Canada** est exclu du classement général parce que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ne recueillent pas, ne coordonnent pas et ne communiquent pas les données pour les services d'éducation et de garde de la petite enfance comme le font la plupart des pays riches. Toutefois, on peut comparer les politiques canadiennes en matière de congé parental, qui occupent une position médiane.

OÙ EN SONT LES PAYS RICHES?

CONGÉ RÉMUNÉRÉ POUR LES MÈRES

Rang du Canada :

19^e

Première position :

ESTONIE

En ce qui concerne la durée du congé rémunéré offert aux mères (généralement un congé de maternité et un congé parental combinés), le Canada se classe au 19^e rang sur 38 pays, avec un congé de 27,4 semaines d'ETP prévu par la loi offert aux mères (figure 2). Le Québec se classerait au 17^e rang avec un congé prévu par la loi de 35 semaines d'ETP pour les mères.

En 2016, le congé rémunéré pour les mères s'élevait en moyenne à 18 semaines dans les pays de l'OCDE et à 22 semaines pour les pays l'UE. En tête du classement, l'équivalent temps plein du congé rémunéré offert aux mères (congé de maternité plus congé parental non réservé spécialement au père) est de 85 semaines en Estonie, suivi de 72 semaines en Hongrie. Ces pays, ainsi que la Finlande et la Slovaquie, permettent aux mères

de rester à la maison jusqu'à ce que l'enfant ait trois ans.

En ce qui concerne la rémunération, les femmes sur le marché du travail en Estonie – pays offrant le plus long congé aux mères – peuvent prendre un congé avec protection de l'emploi autour de la naissance d'un enfant et continuer à recevoir leur plein salaire jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge de 18 mois (comprenant un congé de maternité de 20 semaines entièrement rémunérées plus un congé parental dont les premières 62 semaines sont rémunérées jusqu'à un certain plafond). Ensuite, le taux des prestations tombe à seulement 38 euros (57 \$ CA²) par mois jusqu'à la fin du congé parental (vers le troisième anniversaire de l'enfant). En Hongrie, les prestations sont presque aussi généreuses en termes d'équivalents temps plein, mais ils sont structurés différemment : congé de maternité rémunéré à 70 % du revenu antérieur pendant 24 semaines, suivi d'un congé parental rémunéré à 70 % du revenu antérieur jusqu'à concurrence d'un plafond jusqu'au deuxième anniversaire de l'enfant (semblable au taux de rémunération du régime de base au

Québec). Ensuite, une prestation fixe (28 500 HUF ou 134 \$ CA par mois³) est versée jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant. En Suède, les 390 premiers jours du congé parental sont rémunérés jusqu'à concurrence de 80 % du salaire et le congé peut être pris jusqu'à ce que l'enfant ait huit ans.

Seuls 27 pays sur 41 offrent un congé parental rémunéré (disponible pour l'un ou l'autre parent). Dans 14 des 27 pays (soit environ la moitié des pays), ce congé est entièrement rémunéré (c.-à-d. à 100 % du revenu antérieur), comparativement à 55 % au Canada et à 70 % au Québec. Si le Canada rémunérait à 100 % les congés offerts aux mères, le pays se classerait au 9^e rang plutôt qu'au 19^e rang. Dans les pays riches, le congé parental a tendance à être plus long que le congé de maternité, mais il est généralement rémunéré à un taux inférieur, voire pas du tout. Les mères sont plus susceptibles de prendre un congé parental même dans les pays où une partie du congé parental est réservée aux pères (OCDE 2016).

2 Sur la base d'un taux de conversion de CAD * 1,5 EUR

3 Sur la base d'un taux de conversion de CAD * 0,0047 HUF

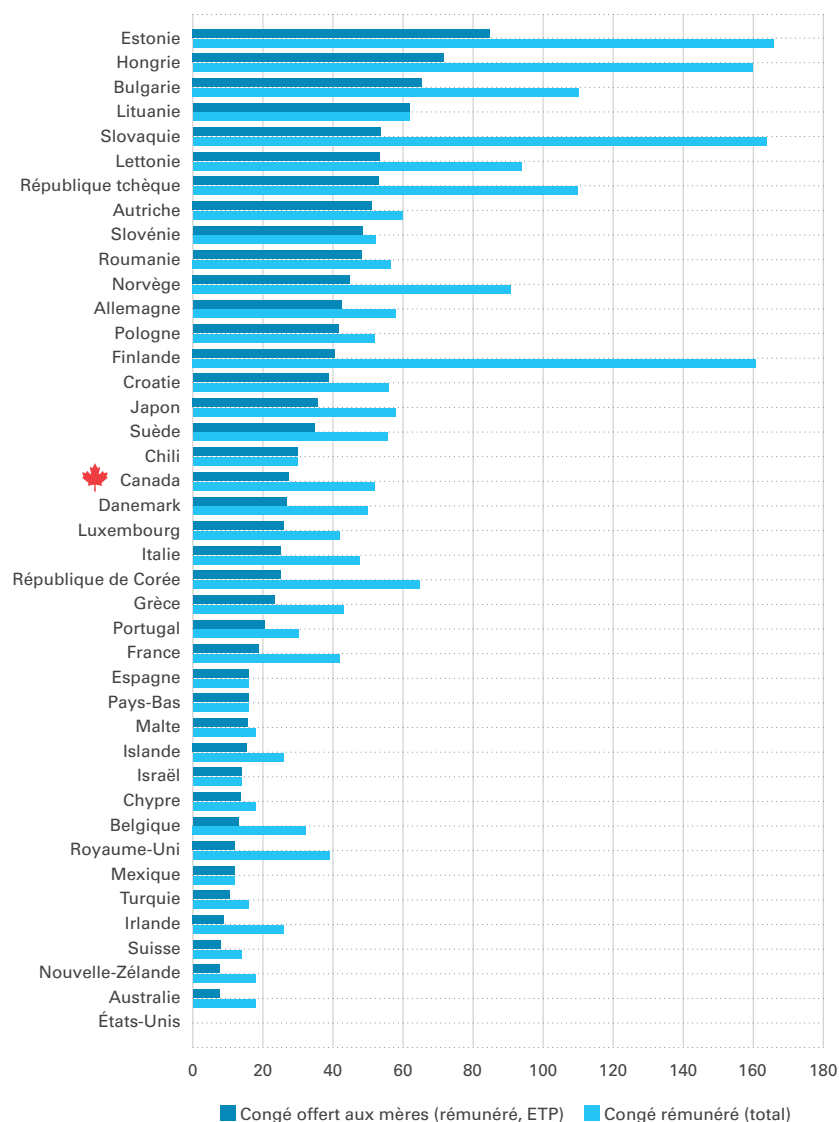
Encadré 2 : Congé pour les parents et les enfants au Canada

Le Canada offre 15 semaines de prestations de maternité (offertes exclusivement aux mères biologiques), 35 semaines de prestations parentales (offertes à l'un ou l'autre parent) et, à compter de 2019, 5 semaines de prestations de paternité (offertes exclusivement au père ou au deuxième parent) pour un total de 55 semaines. Celles-ci sont rémunérées au taux de 55 % de la rémunération hebdomadaire moyenne assurable, jusqu'à concurrence d'un montant maximal ajusté annuellement. Pour être admissible, le parent doit avoir accumulé au moins 600 heures d'emploi assurable au cours des 52 semaines précédentes (ou une rémunération de 6 888 \$ CA s'il est travailleur autonome, à laquelle s'ajoutent d'autres conditions), et il y a une période d'attente d'une semaine avant de recevoir les prestations. La durée des prestations parentales peut être prolongée jusqu'à 61 semaines et celle du congé réservé aux pères, jusqu'à huit semaines, à un taux de rémunération de 33 %.

Au Québec, un régime d'assurance parentale distinct prévoit un régime de base de 18 semaines de prestations de maternité, 32 semaines de prestations parentales et 5 semaines de prestations de paternité pour un total de 55 semaines rémunérées à 70 %*. Ce régime est plus généreux (15 % de plus) que le programme canadien standard. Le régime spécial prévoit 15 semaines de prestations de maternité, 25 semaines de prestations parentales et 3 semaines de prestations de paternité pour un total de 43 semaines à un taux de rémunération plus élevé (75 %). Le régime du Québec contient également un critère d'admissibilité plus souple et plus accessible, soit un revenu gagné de 2 000 \$ CA, une prestation maximale beaucoup plus élevée et aucune période d'attente.

Les régimes du Canada et du Québec offrent tous deux une subvention pour les personnes à faible revenu pouvant atteindre 80 % et excluent les enfants adoptés et leurs parents du congé de maternité. Le congé doit être pris très près de la naissance de l'enfant.

Figure 2 : Congé rémunéré offert aux mères (2016)



Source : Tableau PF2.1.A – La base de données des familles de l'OCDE (dernière mise à jour le 26/10/2017).

CONGÉ RÉMUNÉRÉ POUR LES PÈRES

Rang du Canada :

41^e

Première position :

JAPON

Pour le deuxième des quatre indicateurs, le congé rémunéré pour les pères (ou les deuxièmes parents dans certains pays dont le Canada), le Canada arrive parmi les derniers du classement; ce résultat est basé sur les politiques en vigueur en 2016, alors que le Canada figurait parmi les pays n'offrant pas de congé rémunéré à l'usage exclusif des pères ou des deuxièmes parents (à l'exception du Québec) (figure 3). Toutefois, en 2019, le Canada a instauré une option de congé réservé aux pères, soit congé de 5 semaines à un taux de rémunération de 55 % (ou 8 semaines à un taux de rémunération inférieur, soit 33 %).

Le Canada se classerait ainsi au 16^e rang, soit un rang médian, dans le tableau de classement sur la base d'un ETP de 2,75. Le Québec se classerait également au milieu, soit au 15^e rang, selon son régime de base (5 semaines à un taux de rémunération de 70 % sur la base d'un ETP de 3,5). Ces résultats ne servent qu'à titre indicatif, car ils sont basés sur une politique de 2019 pour le Canada (2006 pour le Québec), alors que les politiques des autres pays sont basées sur 2016.

Sur 41 pays, 32 offrent des congés rémunérés prévus par la loi aux pères au moyen d'un congé de paternité à usage exclusif et/ou d'un congé parental. Lorsqu'il est offert, le congé de paternité à usage exclusif tend à être plus court que le congé de maternité, mais il est souvent rémunéré à un taux plus élevé. Alors que seulement 26 des 41 pays offrent un congé de paternité rémunéré et à usage exclusif, 16 de ces pays garantissent un remplacement de salaire à 100 %.

Dans 14 de ces pays, les pères ont droit à deux semaines de congé rémunéré ou moins. Le Japon offre le régime le plus long avec un congé de 30 semaines à plein salaire. Dans quatre pays seulement – soit l'Islande, le Japon, la Corée et le Portugal – le congé réservé aux pères représente au moins un tiers de tous les congés rémunérés disponibles. En Autriche, en Belgique, en Finlande, en France, en Allemagne, au Luxembourg, en Norvège, en Espagne et en Suède, la part du père représente plus d'un dixième de la durée totale allouée. La Norvège accorde 10 semaines aux pères, tandis que la Suède leur réserve 90 jours. Dans les 19 autres pays qui prévoient un congé pour les pères, y compris le Canada, la part du père peut être considérée comme symbolique, car elle couvre moins de 10 % de la durée totale. Dans certains pays, comme l'Islande, le congé réservé aux pères était de courte durée au moment de son instauration, mais sa durée a été progressivement augmentée jusqu'à

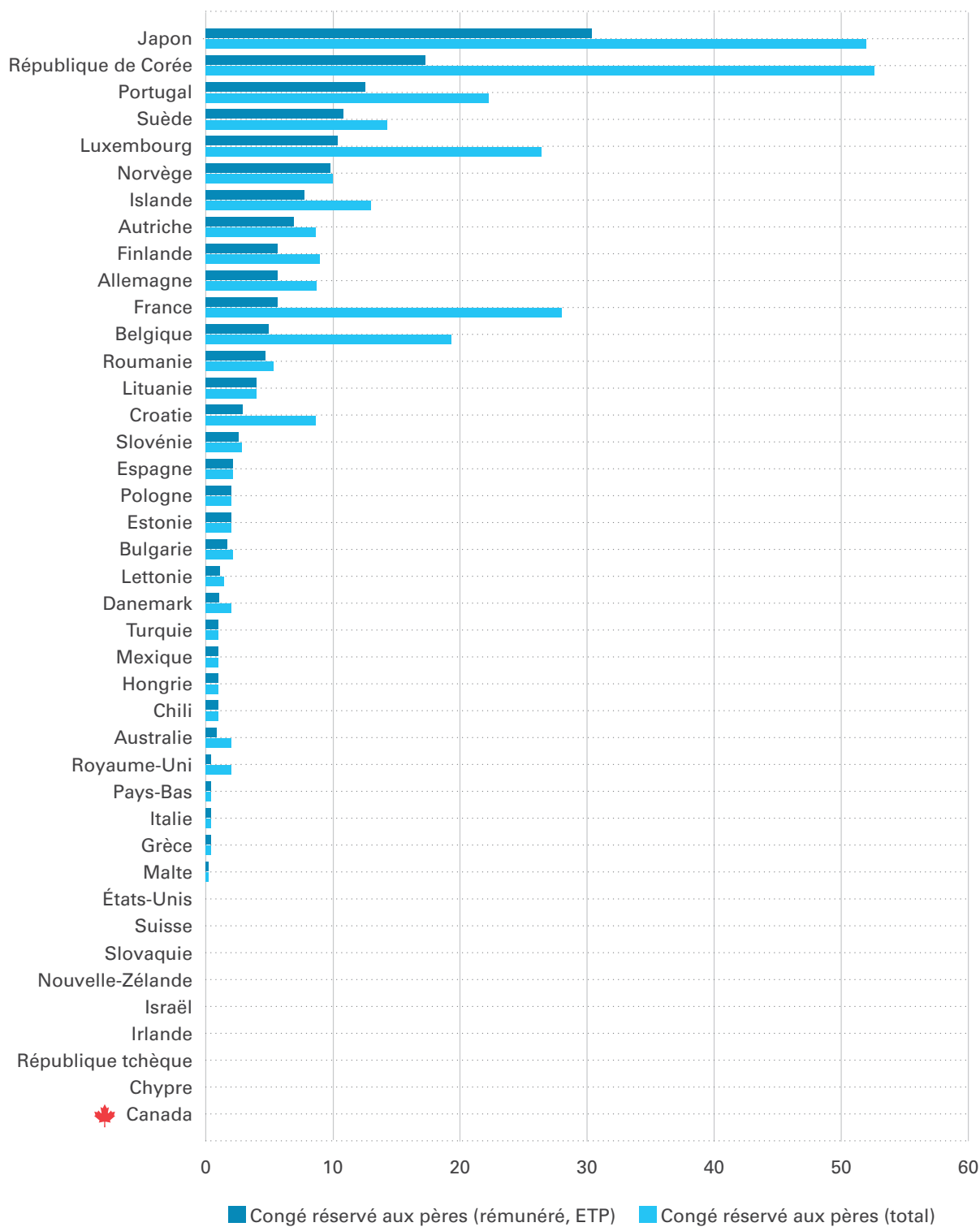
ce qu'elle soit équivalente au congé réservé aux mères.

Toutefois, le simple fait de mettre en œuvre une politique ne garantit pas nécessairement que les personnes visées y souscriront. Au Canada, 12 % des pères, à l'exclusion du Québec, ont pris un congé parental (en 2015) avant l'instauration du congé à usage exclusif en 2019, comparativement à 86 % au Québec, où un congé à usage exclusif des pères ou des deuxièmes parents est offert depuis 2006 (McKay et al., 2016). Il reste à voir combien de pères et de deuxièmes parents se prévaudront du nouveau congé à usage exclusif offert par le Canada.

Le faible taux de participation est largement attribué à la pression perçue des pairs, aux normes culturelles et aux rôles attribués aux femmes et aux hommes. Il peut être influencé par le type d'emploi, la culture et les politiques du milieu de travail et le stade de la carrière. Dans les pays où l'inégalité des revenus est plus marquée, on peut également observer des problèmes liés à la sécurité d'emploi qui limitent la participation. Le taux de participation est beaucoup plus élevé lorsque le congé est réservé aux pères.

La durée et la rémunération du congé parental prévues par la loi ne représentent que l'un des aspects de ce type de congé qui révèlent la mesure dans laquelle un pays place les enfants et les familles à l'avant-plan. La participation des enfants et des parents

Figure 3 : Congé rémunéré réservé aux pères (2016)



Source : Tableau PF2.1.A – La base de données des familles de l’OCDE (dernière mise à jour le 26/10/2017).

varie considérablement, en partie parce que les politiques en matière de congés varient en fonction de l'admissibilité et de la rémunération, et en partie en raison d'autres politiques et normes sociales liées au rôle parental, au rôle des hommes et des femmes et à l'emploi.

Bien que les congés les plus longs puissent être bénéfiques pour les enfants, on peut se demander s'ils constituent les politiques publiques les plus souhaitables pour les femmes, les familles ou la société si le congé n'est pas partagé relativement équitablement entre les parents ou s'il exclut de nombreux enfants. Compte tenu du rang intermédiaire du Canada, nous pouvons faire mieux, notamment en augmentant le taux des prestations, même si pareille mesure devrait être prise de pair avec une plus grande inclusivité et une amélioration de l'équité. La Norvège, l'Allemagne, le Japon, la Finlande et la Suède ont des dispositions plus généreuses en matière de congé parental pour les mères que le Canada. En revanche, la durée du congé est plus courte de 10 semaines en Australie, en Irlande, en Nouvelle-Zélande et en Suisse. Si le Canada maintenait un congé de 50 semaines pour les mères, mais le rémunérait à 70 %, son ETP serait de 35 (comme le Québec) et le pays se classerait au 17^e rang, plutôt qu'au 19^e rang, sur 41 pays. **Avec un taux de rémunération de 100 % pour les congés de maternité, le Canada se classerait au 9^e rang**

(avec un ETP de 50). Si le Canada et le Québec offraient tous deux un remplacement salarial à 100 % pour le congé de paternité, ils se classeraient au 12^e rang avec la Belgique (avec un ETP de 5).

Cependant, même les politiques les plus solides en matière d'ETP peuvent exclure un trop grand nombre d'enfants et désavantager certains groupes d'enfants de façon disproportionnée. Au Canada, les parents admissibles utilisent presque tous les congés parentaux auxquels ils ont droit (Doucet et al., 2017). Cependant, les enfants adoptés, les enfants autochtones et les enfants dont les parents ont un faible revenu ou un emploi précaire ou atypique sont exclus de façon disproportionnée en raison des critères d'admissibilité rigides (Robson 2017). Près de 40 % des mères au Canada, à l'exclusion du Québec, ne sont pas admissibles aux prestations de maternité et aux prestations parentales, comparativement à environ 10 % des mères au Québec, et 56 % des familles à faible revenu au Canada, à l'exclusion du Québec, n'y sont pas admissibles, comparativement à 15 % au Québec (McKay et al., 2016). Environ 25 % des parents au Canada, à l'exclusion du Québec, n'ont pas travaillé suffisamment d'heures pour être admissibles aux prestations de congé parental au cours des dernières années à l'étude (McKay et al., 2016). Les femmes et les travailleurs atypiques étaient moins susceptibles d'être admissibles que les hommes et

les travailleurs à temps plein, même si bon nombre d'entre eux contribuent à l'assurance-emploi.

Pour de nombreuses familles, une rémunération insuffisante limite leur capacité à profiter des congés offerts. Malgré un supplément familial qui fait passer le taux de remplacement du revenu à 80 % pour les parents à faible revenu, les personnes qui prennent un congé de courte durée (c'est-à-dire qui retournent au travail après cinq mois) sont plus susceptibles d'avoir un faible revenu (McKay et al., 2016). Une nouvelle enquête de Statistique Canada sur les modes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants a révélé que près du quart des enfants de moins de un an étaient confiés à des services de garde (Statistique Canada, 2019), ce qui tend à être plus coûteux dans un cadre officiel que dans un cadre informel. Les résultats publiés de l'enquête n'indiquaient pas pourquoi les nourrissons étaient confiés à des services de garde, mais la disponibilité de services de garde d'enfants abordables est une préoccupation pour les parents qui ne sont pas admissibles au congé. Lorsqu'un congé est inéquitable pour les parents, la politique est également inéquitable pour leurs enfants. Le Québec offre un taux de rémunération plus élevé et prévoit des conditions d'admissibilité moins exigeantes en ce qui a trait aux heures, ainsi que des politiques publiques et des normes sociales plus larges qui favorisent une participation plus élevée et plus équitable au congé parental.

SERVICES DE GARDE ET D'ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE

Le Canada ne fournit pas de données sur les inscriptions en garderie pour les tranches d'âge évaluées par l'OCDE, sur lesquelles est fondé le tableau de classement. Nous ne pouvons donc pas faire de comparaisons directes et précises. Toutefois, d'après les données dont nous disposons, les enfants au Canada n'ont pas les meilleures possibilités de profiter des services de garde et d'éducation de la petite enfance.

La participation des jeunes enfants aux programmes d'apprentissage préscolaire varie considérablement d'un pays à l'autre. Dans l'ensemble, plus de 50 % des enfants âgés de trois ans et plus fréquentent l'école maternelle dans la plupart des pays riches. Cependant, au moins 80 % d'entre eux fréquentent une structure préscolaire dans deux tiers des pays riches, l'inscription étant pratiquement universelle en Belgique, au Danemark, en Islande, en Espagne et en Suède. Pour les enfants âgés de moins de trois ans, les taux d'inscription sont inférieurs à 50 % dans presque tous les pays riches. Dans six pays seulement, le taux de scolarisation des enfants de moins de trois ans dépasse 50 % : Luxembourg et Suède (51 %), Norvège (52 %), Islande (65 %) et Danemark (70 %).

Au Canada, 54 % des enfants âgés de deux à quatre ans participent à un programme d'éducation ou de garde de la petite enfance, mais ce chiffre dissimule de fortes disparités entre

les provinces et les territoires. Le taux d'inscription varie de 34 % à Terre-Neuve-et-Labrador à 73 % au Québec⁴.

Bien que la variation des taux d'inscription dans les services de garde en garderie puisse être en partie attribuable aux différentes préférences des parents, aux normes culturelles et à la disponibilité des options de garde informelles (p. ex. par les grands-parents), il existe aussi des différences en ce qui a trait à la disponibilité et au caractère abordable des services officiels. Lorsque la garde et l'éducation de la petite enfance constituent un droit juridique pour chaque enfant, quel que soit le revenu ou le statut professionnel de ses parents, le taux de participation est plus élevé.

Les écarts relatifs aux taux de participation aux services préscolaires au Canada sont principalement attribuables à l'absence d'une approche universelle, l'accès étant limité par la disponibilité et le coût des places. Le caractère abordable des services de garde d'enfants est un obstacle crucial à l'accès à ces services au Canada et ailleurs où l'enseignement préscolaire n'est pas régi par un système public et universel. Dans la plupart des pays, le coût est la principale raison pour laquelle les parents d'enfants âgés de moins de trois ans déclarent ne pas avoir accès à des services de garde, alors qu'en République tchèque, au Danemark et en Suède, le caractère abordable est un problème pour moins

de 1 % des parents. En revanche, il s'agit d'un problème pour plus d'un parent sur cinq (22 %) au Royaume-Uni, plus d'un sur six en Espagne et en Irlande et plus de 10 % des parents dans quatre autres pays.

En l'absence d'un système public et universel de garde et d'éducation de la petite enfance, la disponibilité est également inéquitable. Au Canada, les provinces qui consacrent une plus grande part de leur budget à l'éducation et à la garde des jeunes enfants tendent à afficher des taux d'inscription plus élevés au préscolaire et plus de places en garderie pour les enfants âgés de deux à quatre ans (figure 4).

Les enfants âgés de trois ans et plus sont moins susceptibles de fréquenter pareils services s'ils vivent dans les ménages aux revenus les plus faibles dans environ la moitié des pays pour lesquels des données sont disponibles, et pourtant ces enfants sont ceux pour qui l'accès à des services d'apprentissage et de garde de qualité est le plus profitable. Au Canada, des milliers de jeunes enfants commencent l'école sans avoir bénéficié des avantages à long terme que procure l'apprentissage préscolaire, qui pourraient pourtant les mettre sur une meilleure voie pour l'école et pour la vie. Au moment de l'entrée à l'école primaire, on observe déjà d'importants écarts de développement chez les enfants⁵. Cela se mesure au moyen du Early Development Instrument au Canada, un dispositif qui montre une

4 Akbari, E. and McCuaig, K. (2018) Early Childhood Education Report 2017. Toronto: Atkinson Centre/University of Toronto. <http://ecereport.ca/en/report>.

5 Voir Bradbury, B., Corak, M., Waldfogel, J. et Washbrook, E. (2015). Too Many Children Left Behind: The U.S. Achievement Gap in Comparative Perspective. New York: Russell Sage Foundation.

grande variation dans les habiletés et les comportements physiques, sociaux, affectifs et langagiers et en matière de communication chez les enfants canadiens de la maternelle. Il existe un corpus de recherche bien établi qui identifie les lacunes en matière de langage, de mémoire et d'autres compétences scolaires, ainsi que les différences neurologiques, entre les enfants issus de familles aisées et défavorisées à l'entrée à l'école (par exemple, Buckingham et al., 2013 ;

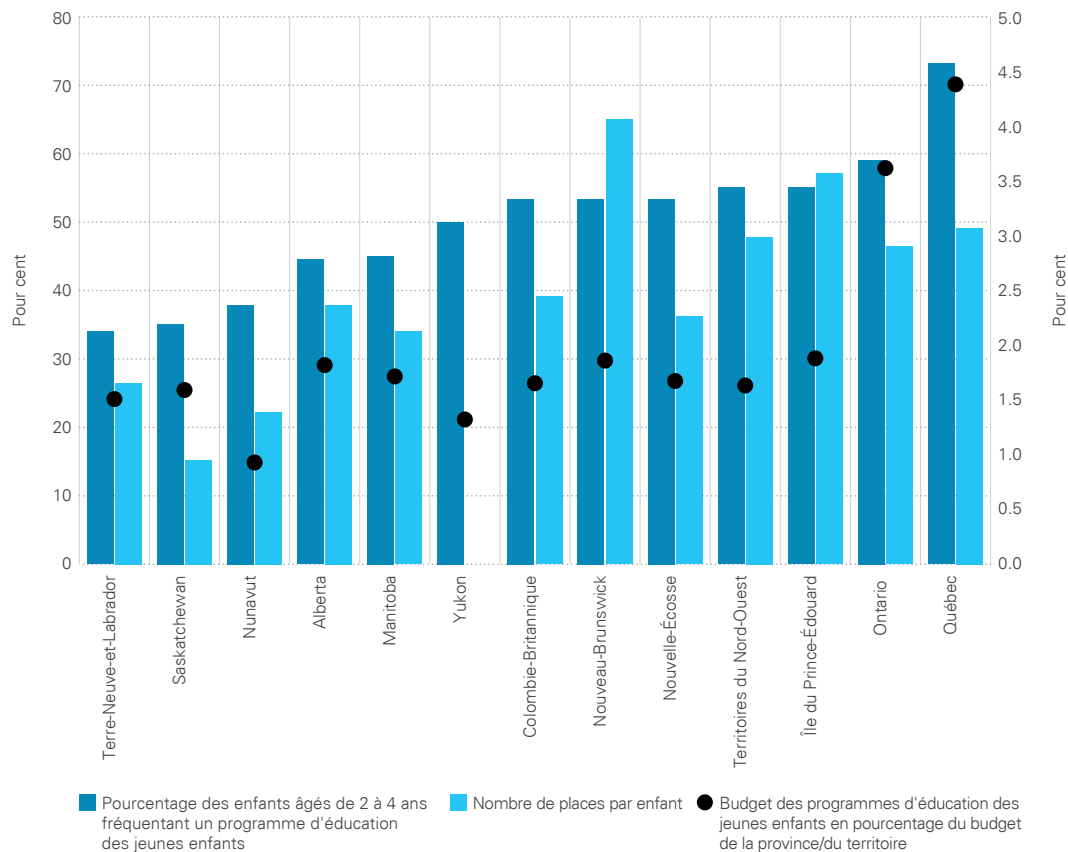
Hair et al., 2015 ; Morgan et al., 2009).

Les objectifs de développement durable incarnent la vision selon laquelle tous les enfants doivent bénéficier d'une éducation préscolaire de qualité (cible 4.2). Une offre publique universelle de programmes d'éducation préscolaire de qualité est nécessaire non seulement pour donner aux enfants un bon départ lorsque leurs parents travaillent, mais aussi pour créer un environnement

stimulant sur le plan social et éducatif⁶.

La plupart des enfants tirent des bénéfices d'un certain accès à un apprentissage de qualité, organisé et basé sur le jeu, avant le début de l'instruction obligatoire. L'éducation de la petite enfance contribue également à contrebalancer les effets négatifs des conditions de départ inégales des enfants issus de familles différentes, et les avantages qui en découlent peuvent durer tout au long de leur parcours scolaire et de leur vie.

Figure 4 : Variation des taux d'inscription et des dépenses se rapportant aux programmes d'éducation des jeunes enfants (préscolaire et services de garde) dans les provinces et les territoires canadiens (2016)



6 Voir Blossfeld, H-P, Kulic N., Skopek, J. et Triventi, M. (2017) Childcare, early education and social inequality: An International Perspective. Cheltenham: Edward Elgar Publishing.

ALLAITEMENT MATERNEL

L'allaitement maternel présente d'importants avantages immédiats et à long terme pour la santé des enfants (Gartner et. al., 2005). Il n'existe pas d'estimations à jour et précises des taux d'allaitement pour tous les pays riches⁷. Des données provenant de diverses sources, publiées dans le Lancet en 2016 (figure 5), indiquent la proportion de nourrissons allaités au sein à six et douze mois dans 20 pays de l'OCDE et de l'UE. Toutefois, certaines de ces données remontent jusqu'en 2003. La longueur totale des barres du graphique indique le pourcentage de nourrissons allaités au sein à six mois et la partie bleue de chaque barre indique le pourcentage de ceux qui sont encore allaités au sein à 12 mois.

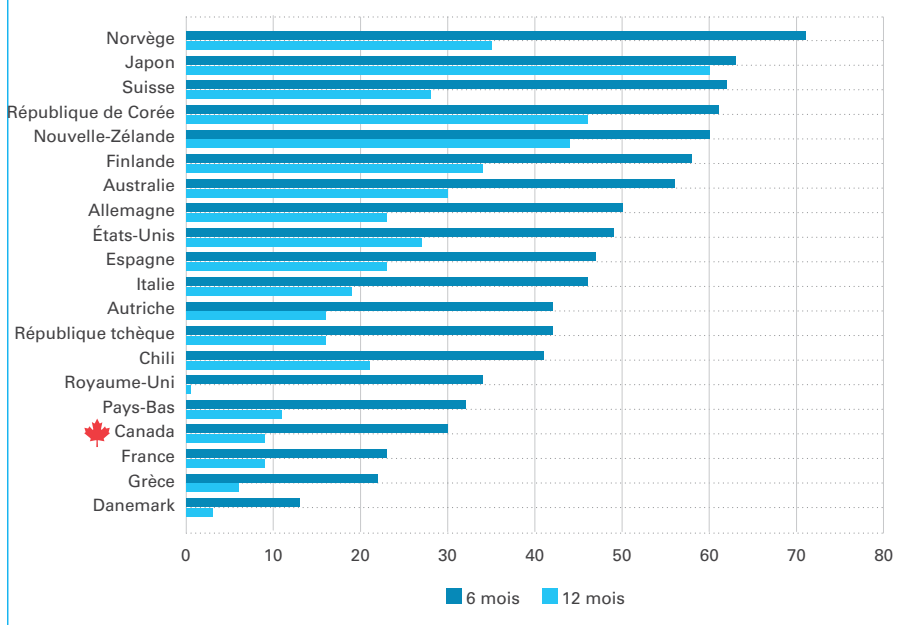
La Norvège affiche le taux d'allaitement le plus élevé à six mois, atteignant l'objectif de 70 % fixé par l'Assemblée mondiale de la Santé, mais c'est le Japon qui affiche le taux le plus élevé à 12 mois. Quatre pays affichent un taux de plus de 60 % à six mois, soit la Norvège, le Japon, la Suisse et la République de Corée. Le taux du Canada est d'environ la moitié de ce taux, lequel s'établit à environ 30 %. Le taux le plus faible à six mois revient au Danemark, avec 3 %, tandis que le taux le plus faible à 12 mois revient

au Royaume-Uni, avec 0,5 %. Une étude récente examinant les politiques en matière d'allaitement de 11 pays européens (Theurich et. al., 2019) a révélé qu'il y avait seulement trois pays où plus d'un enfant sur cinq était exclusivement allaité au sein à six mois, soit les Pays-Bas (39 %), la Belgique (28 %) et l'Espagne (28 %). Les taux les plus faibles ont été enregistrés en Suisse (10 %), suivie du Danemark (13 %).

Bien que la qualité des données sur l'allaitement maternel ne soit pas uniforme, des stratégies et des politiques nationales en matière d'allaitement ont été élaborées dans de nombreux pays à revenu élevé en réponse aux faibles taux, notamment :

- Objectifs et suivi des taux d'allaitement maternel
- Comités nationaux pour l'allaitement maternel
- Mécanismes de soutien, de protection et de promotion de l'allaitement maternel
- Initiatives Hôpitaux amis des bébés
- Soutien à l'allaitement par des professionnels
- Mesures législatives nationales en matière de congé parental
- Soutien à l'allaitement en milieu de travail
- Banque de lait maternel
- Réglementation de la commercialisation des préparations pour nourrissons

Figure 5 : Taux d'allaitement à 6 et à 12 mois



Sources : Victora et. al. (2016). Données liées aux pays suivants : 2003 (Suisse); 2005 (République tchèque); 2006 (Autriche et Nouvelle-Zélande); 2006-8 (Pays-Bas); 2007-8 (Grèce); 2009 (Japon); 2005-10 (Royaume-Uni); 2010 (Australie et Finlande); 2011 (Espagne et États-Unis); 2011-12 (Canada); 2012 (Chili et République de Corée); 2012-13 (France); 2013 (Danemark, Italie et Norvège) et 2014 (Allemagne).

7 La situation est différente dans de nombreux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire car les données sont disponibles par l'entremise des Enquêtes en grappes à indicateurs multiples et le Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires.

Il existe des variations et des lacunes considérables dans le soutien à l’allaitement maternel dans les pays riches. Dans l’étude européenne (Theurich et al., 2019), il a été rapporté que le soutien à l’allaitement par des professionnels de la santé n’était pas largement accessible dans les 11 pays étudiés, apparemment en raison du coût s’y rapportant. En revanche, dans les 11 pays, à l’exception du Danemark, la loi prévoit des pauses d’allaitement pendant le travail ou à l’école, au moins jusqu’à ce que le nourrisson ait atteint l’âge d’un an. Les pays étudiés ont

adopté peu de mesures législatives pour réglementer la commercialisation des préparations pour nourrissons.

L’UNICEF facilite l’Initiative Hôpitaux amis des bébés (l’IHAB) pour soutenir l’allaitement maternel dans les hôpitaux et les centres de santé du monde entier. Cofondé par UNICEF Canada, le Comité canadien pour l’allaitement maternel administre l’IHAB au Canada, un programme approuvé par la Société canadienne de pédiatrie et appuyé par l’Agence de la santé publique du Canada.

Le Canada compte plus de 50 établissements de santé qui respectent la norme d’excellence en matière de promotion de l’allaitement maternel, avec l’engagement ferme des gouvernements provinciaux comme le Québec, l’Ontario et le Manitoba. Dans deux pays de l’étude européenne (Croatie et Pays-Bas), plus de 90 % des établissements de santé ont été certifiés par l’OMS et l’UNICEF dans le cadre de l’Initiative Hôpitaux amis des bébés à l’échelle mondiale.

LES POLITIQUES FAVORABLES À LA FAMILLE CONTRIBUENT AU BIEN-ÊTRE DES ENFANTS

L’Islande, la Norvège et la Suède occupent les trois premières places dans le classement des politiques favorables à la famille. Ces pays se classent également en tête pour ce qui est du bien-être général des enfants et des jeunes, mesuré selon l’Indice de bien-être chez les enfants et les jeunes et de durabilité l’UNICEFⁱ. Le Canada se classe au 25^e rang parmi les 41 pays les plus riches du monde en matière de bien-être global des enfants et des jeunes, une position médiane qui demeure inchangée depuis plus d’une décennie (figure 6)ⁱⁱ. Le Canada accuse le plus grand retard en ce qui

concerne la santé des enfants (y compris la mortalité infantile et le poids malsain), les niveaux de violence (y compris les homicides et l’intimidation chez les enfants), la pauvreté et le sentiment de satisfaction des jeunes quant à leur propre vie.

La position du Canada parmi ses pairs sur le plan économique est fortement liée à l’augmentation importante de l’inégalité des revenus au cours des 15 dernières annéesⁱⁱⁱ. Le Canada est l’un des rares pays riches où l’inégalité des revenus s’est accrue de la façon la

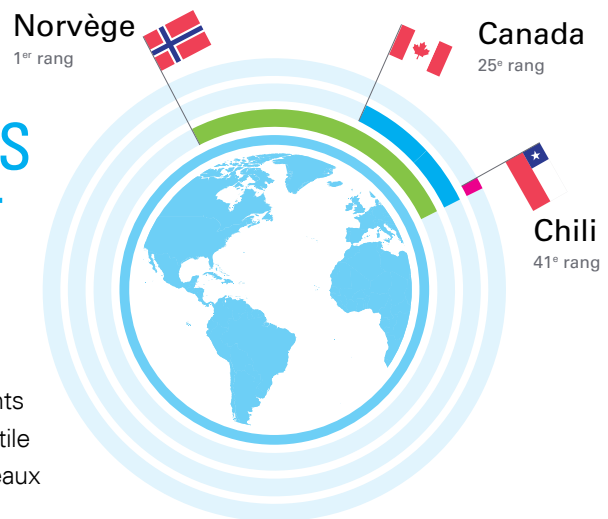


Figure 6 : Classement global du Canada en matière de bien-être des enfants et des jeunes (2014)

plus marquée. Les incidences de cette inégalité croissante affectent tous les aspects de la vie des enfants à travers le gradient socio-économique et à travers le pays. Cela a de graves répercussions sur l’avenir du Canada en tant que société prospère, inclusive et durable.

La réduction de l'inégalité des revenus est essentielle à l'amélioration du bien-être des enfants et des jeunes. Or, la mise en œuvre de politiques favorables à la famille permet de lutter contre les inégalités et d'améliorer le bien-être des enfants. De nombreux pays qui affichent de meilleurs résultats au chapitre du bien-être chez les enfants et les jeunes offrent des modalités de congé plus généreuses, plus accessibles et plus souples que le Canada, notamment la Norvège,

l'Allemagne, le Japon, la Finlande et la Suède. Dans les pays offrant des congés rémunérés prévus par la loi, les taux de mortalité infantile sont plus faibles, et les mères qui se prévalent d'un congé rémunéré sont plus susceptibles d'allaiter leur enfant et de tisser des liens avec lui, ce qui a également des avantages à court et long terme pour les enfants. Les politiques favorables à la famille peuvent également réduire la pauvreté des enfants et accroître la mobilité

sociale (Gupta et al., 2008). Une étude de l'OCDE publiée en 2016 a révélé que les enfants s'en sortent mieux physiquement, mentalement et émotionnellement lorsque les pères prennent un congé parental. Ces pays tendent également à garantir ou à assurer l'accès universel à des services de garde et d'éducation de la petite enfance de qualité, ce qui peut améliorer le bien-être des enfants, en particulier pour les enfants défavorisés.

LES POLITIQUES FAVORABLES À LA FAMILLE RENDENT LES PARENTS PLUS HEUREUX

Dans les pays où les politiques favorables à la famille sont les meilleures, les parents ont tendance à être plus heureux. Même si la recherche sur les facteurs qui rendent les parents heureux d'être parents, ou heureux en tant que parents, prend en compte un large éventail d'attitudes et de croyances culturelles et profondément personnelles, la comparaison du bonheur des

parents d'un pays à l'autre donne quelques indications importantes sur les politiques. Les parents ont tendance à afficher des niveaux de bien-être émotionnel inférieurs à ceux des personnes qui ne sont pas des parents dans de nombreux pays riches, et cela est vrai pour tous les types de ménages. Cependant, l'écart de bonheur entre eux est plus faible dans les pays qui offrent davantage

de ressources et de politiques de soutien aux familles avec enfants, plus particulièrement des mesures prévoyant des congés payés ainsi que des services d'éducation préscolaire et de garde d'enfants^{iv}. Les couples sont également plus heureux lorsque les parents assument la garde de leurs enfants, selon une étude de l'OCDE publiée en 2016.



COMMENT FAIRE DU CANADA LE MEILLEUR ENDROIT OÙ GRANDIR

Des politiques favorables à la famille, notamment des congés parentaux suffisants et rémunérés et des services d'éducation et de garde des jeunes enfants universels et de qualité, contribuent à donner aux enfants un bon départ dans la vie tout en aidant les parents à gérer leurs obligations professionnelles et familiales. Les politiques canadiennes en matière de congé parental ont évolué au cours des 50 dernières années, et le Canada a récemment fait des progrès dans la prestation de services d'éducation préscolaire et de garde d'enfants, mais le présent rapport souligne qu'il y a place à l'amélioration. Les politiques canadiennes favorables à la famille sont encore trop en deçà des normes établies par les pays pairs, accusent un retard par rapport à l'évolution de la société canadienne et excluent un trop grand nombre d'enfants (Robson 2017).

L'inégalité d'accès au congé parental, au soutien à l'allaitement maternel et aux programmes de garde d'enfants et d'éducation préscolaire exacerbe l'iniquité des conditions de départ des enfants et contribue à l'accroissement des inégalités. Les politiques et les programmes canadiens en matière de congé parental et de garde d'enfants doivent être universellement accessibles, mais conçus pour inclure les enfants les plus démunis et socialement exclus. La participation des parents aux programmes de congé peut être limitée lorsque leur situation d'emploi est précaire; ces programmes doivent donc être inclusifs et suffisamment rémunérés. Des services de garde d'enfants de qualité et universellement accessibles peuvent favoriser des résultats

équitable pour les enfants et aider à réduire le stress et l'anxiété des parents dans une ère d'inégalité et d'insécurité accrues. Tant que le Canada ne figurera pas en tête des classements en matière de bien-être des enfants et des jeunes, nous ne devons pas lâcher prise; nous devons continuer d'investir dans les politiques et les programmes qui sont bons pour les enfants et pour le Canada.

En améliorant ces politiques, le Canada peut donner à chaque enfant un meilleur départ, un départ plus juste, vers l'atteinte de l'objectif de notre campagne Une jeunesse : que le Canada soit le meilleur endroit où grandir d'ici 2030.

CONGÉ PARENTAL

- Augmenter le taux de remplacement du revenu de toutes les formes de congé parental standard de 55 % de la rémunération hebdomadaire moyenne à au moins 70 %, jusqu'à concurrence du montant maximal (de 33 % à 50 % pour les congés flexibles prolongés).
- Augmenter le taux de l'allocation pour les personnes à faible revenu de 80 % à 100 % du revenu annuel net déterminé.
- Réduire le revenu admissible à un minimum de 2 000 \$ de revenu assurable au cours de la période admissible, peu importe le nombre d'heures travaillées.
- Appliquer les mêmes conditions que celles du congé de maternité à l'adoption.
- Prévoir une banque de jours de congé pouvant être pris jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de cinq ans.

ÉQUITÉ POUR LES ENFANTS AUTOCHTONES

- Mettre fin de façon permanente au manque de financement des services publics financés par le gouvernement fédéral pour les enfants des Premières Nations : adopter le plan de Spirit Bear proposé par la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations et approuvé par les chefs de l'Assemblée des Premières Nations.
- Veiller à ce que les enfants des Premières nations, des Nations métisses et des Inuits aient un accès équitable aux services de garde et d'éducation de la petite enfance et à ce que leurs parents aient droit au congé parental. Les enfants autochtones ont droit à l'égalité d'accès à des services qui sont culturellement appropriés.

SERVICES DE GARDE ET D'ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE

- Lorsque les enfants de certaines familles bénéficient d'une éducation préscolaire que d'autres ne peuvent se permettre, les inégalités augmentent. Pour faire un grand pas vers l'élimination des inégalités chez les enfants et pour contrer les effets de l'inégalité des revenus, il faut garantir à chaque enfant au Canada l'accès à des services d'éducation et de garde de la petite enfance de qualité, y compris ceux qui ont un handicap et des besoins spéciaux, sans égard à l'emploi, au statut migratoire ou au revenu de ses parents.
- Pour garantir des services d'éducation et de garde de la petite enfance de qualité pour chaque enfant qui en a besoin, chaque administration devrait investir 6 % de son budget dans les enfants de moins de six ans, qui représentent 6 % de la population⁸.
- Offrir la maternelle à temps plein à tous les enfants de quatre et de cinq ans.
- Veiller à ce que chaque enfant de moins de cinq ans ait accès à des services de garde d'enfants et à des programmes d'apprentissage préscolaires de qualité.
- Coordonner la collecte de données et la production de rapports entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour voir comment les investissements et les services du Canada à l'intention des jeunes enfants évoluent par rapport aux normes et aux standards des autres pays riches.

8 La contribution fédérale au Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants devrait inclure une condition selon laquelle les enfants qui ont un statut migratoire irrégulier, tout comme leurs parents, soient admissibles aux services publics de garde et d'éducation de la petite enfance.

INITIATIVE HÔPITAUX AMIS DES BÉBÉS

- Établir des plans et des objectifs pour permettre à chaque nouveau-né d'avoir accès à des installations et à des services d'accouchement désignés Amis des bébés, en particulier pour les communautés autochtones et les centres de naissance.

RÉFÉRENCES

- Baker, Michael, et Kevin Milligan, 2008, « Maternal Employment, Breastfeeding, and Health: Evidence from Maternity Leave Mandates », *Journal of Health Economics* 27 (4): 871–87, <https://doi.org/10.1016/j.jhealeco.2008.02.006>.
- Brilli, Ylenia, Daniela Del Boca, et Chiara D. Pronzato, 2016, « Does Child Care Availability Play a Role in Maternal Employment and Children's Development? Evidence from Italy », *Review of Economics of the Household* 14 (1): 27–51, <https://doi.org/10.1007/s11150-013-9227-4>.
- Bureau de recherche de l'UNICEF, 2018. *Un départ dans la vie marqué par les injustices : inégalités scolaires chez les enfants dans les pays riches*, Bilan Innocenti 15, Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, Florence.
- Doucet, Andrea, Donna S. Lero, Lindsey McKay, et Diane-Gabrielle Tremblay, 2017, « Canada country note », in Blum: S., Koslowski, A., and Moss, P. (eds.) *International Review of Leave Policies and Research 2017*.
- Gartner, L. M., J. Morton, R. A. Lawrence, A. J. Naylor, D. O'Hare, R. J. Schanler, et A. I. Eidelman, 2005, « Breastfeeding and the Use of Human Milk », *Pediatrics* 115 (2): 496–506. <https://doi.org/10.1542/peds.2004-2491>.
- Gupta, Nabanita Datta, Nina Smith, et Mette Verner, 2008, « The impact of Nordic countries' family friendly policies on employment, wages, and children », *Review of Economic Household* 6: 65-89.
- Heckman, James J., et Lakshmi K. Raut. 2016. « Intergenerational Long-Term Effects of Preschool-Structural Estimates from a Discrete Dynamic Programming Model », *Journal of Econometrics* 191 (1): 164–175.
- McKay, Lindsay, Sophie Mathieu, et Andrea Doucet. 2016. « Parental-leave rich and parental-leave poor: Inequality in Canadian labour market based leave policies ». *Journal of Industrial Relations* 58 (4): 543-562.
- OCDE, 2010, *Résultats du PISA 2009 : Surmonter le milieu social – L'égalité des chances et l'équité du rendement de l'apprentissage (Volume II)*. Paris: OCDE.
- 2016, « Parental Leave: Where Are All the Fathers? Men's Uptake of Parental Leave Is Rising but Still Slow », *OECD Policy Brief*. <https://www.oecd.org/policy-briefs/parental-leave-where-are-the-fathers.pdf>.
- 2018, *Regards sur l'éducation 2018 : Les indicateurs de l'OCDE*, Paris: OCDE.
- Pronzato, C. D. 2009, « Return to Work after Childbirth: Does Parental Leave Matter in Europe? », *Review of Economics of the Household* 7 (4): 341–360.
- Reynolds, Arthur J., Judy A. Temple, Suh-Ruu Ou, Dylan L. Robertson, Joshua P. Mersky, James W. Topitzes, et Michael D. Niles. 2007. « Effects of a School-Based, Early Childhood Intervention on Adult Health and Well-Being: A 19-Year Follow-up of Low-Income Families ». *Archives of Pediatrics & Adolescent Medicine* 161 (8): 730–739.
- Robson, Jennifer. 2017. « Parental Benefits in Canada: Which Way Forward? », *Institute for Research on Public Policy*, study no. 63.
- Schweinhart, Lawrence J., Helen V. Barnes, David P. Weikart, William Barnett, and Ann Epstein, 1993, *Significant Benefits: The High/Scope Perry Preschool Study through Age 27. Monographs of the High/Scope Educational Research Foundation*, Ypsilanti, MI: High/Scope Educational Research Foundation.
- Statistique Canada, 2019, *Enquête sur les modes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, 2019*.
- Sylva, Kathy, 2014, « The Role of Families and Pre-School in Educational Disadvantage », *Oxford Review of Education* 40 (6): 680–695.
- Theurich, Melissa A., Riccardo Davanzo, Marianne Busck-Rasmussen, N. Marta Díaz-Gómez, Christine Brennan, Elisabeth Kylberg, Anne Bærug, et al. 2019. « Breastfeeding Rates and Programs in Europe: A Survey of 11 National Breastfeeding Committees and Representatives », *Journal of Pediatric Gastroenterology and Nutrition* 68 (3): 400, <https://doi.org/10.1097/MPG.0000000000002234>.
- Victora, Cesar G., Rajiv Bahl, Aluísio JD Barros, Giovanny VA França, Susan Horton, Julia Krasevec, Simon Murch, Mari Jeeva Sankar, Neff Walker, et Nigel C. Rollins, 2016, « Breastfeeding in the 21st Century: Epidemiology, Mechanisms, and Lifelong Effect », *The Lancet* 387 (10017): 475–490.

NOTES EN FIN D'OUVRAGE

- i Bureau de recherche de l'UNICEF (2017). Construire l'avenir : Les enfants et les objectifs de développement durable dans les pays riches, Bilan Innocenti 14, Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, Florence.
- ii Ibid.
- iii Bureau de recherche de l'UNICEF (2016). Équité entre les enfants Tableau de classement des inégalités de bien-être entre les enfants des pays riches, Bilan Innocenti 13, Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, Florence
- iv Glass, J. R. W. Simon & M. A. Andersson (date inconnue). Parenthood and Happiness: Effects of Work-Family Reconciliation Policies in 22 OECD Countries.


Une jeunesse est une initiative visant à faire progresser les droits et le bien-être des enfants et des jeunes au Canada. Joignez-vous à nous.



ONE ®
YOUTH

V5 
ԾԵՆՈ՞

ՎՃԻՆԵՆԵ
ԼԵԾԵՆԵ 

ՎՆՏ.ԵԵ 
ԾՆԵՆՈ՞.Վ՞

UNE 
JEUNESSE ^{MD}